



Non à la mise à mort de la Fonction publique territoriale !

Alors que la France a tenu face à la pandémie grâce à l'engagement de ces fonctionnaires et agents publics, la continuité des réformes est ressentie d'autant plus durement, les luttes menées tous les jours dans les collectivités et services le démontrent une nouvelle fois.

En plus des conditions de travail matérielles et morales encore plus difficiles depuis un an, l'application de la loi dite de transformation de la fonction publique comprime une nouvelle fois leurs droits. La loi qui entend bien transformer, c'est-à-dire changer la nature de la Fonction publique territoriale.

Le gel de notre point d'indice depuis plus de 10 ans a généré des retards conséquents sur l'avancement de notre carrière, sur notre rémunération et sur notre pension de retraite, et ce n'est pas le soupçon d'augmentation du 1^{er} juillet 2016 (0,6%) et du 1^{er} février 2017 qui a enraillé la perte. Les fonctionnaires connaissent depuis de nombreuses années une perte importante de leur pouvoir d'achat.

1^{er} juin 2006 : 4.50 € brut

1^{er} juillet 2009 : 4.61 € brut

1^{er} février 2007 : 4.53 € brut

1^{er} juillet 2010 : 4.63 € brut

1^{er} octobre 2008 ; 4.57 € brut

1^{er} juillet 2016 : 4.66 € brut

Depuis le 1^{er} février 2017 : 4.69 € brut

Une augmentation de 0.19 € en 14 ans soit 1.36 %

Le SMIC augmente tous les ans de 1 %

BAISSE DU POUVOIR D'ACHAT, RÉEL ? OU RESENTI ?



**NOUS EXIGEONS L'ABROGATION DE LA LOI DU 6 AOÛT 2019
« TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE »**

**NOUS EXIGEONS LE DÉGEL DE NOTRE POINT D'INDICE
ET SON AUGMENTATION IMMÉDIATE DE 10 %
POUR LE RATTRAPAGE DES ANNÉES PERDUES**

**RASSEMBLEMENT DEVANT LA PRÉFECTURE DU VAUCLUSE
LE 15 JUIN A PARTIR DE 10 HEURES**